

COMMUNE de QUILLAN

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

ARRÊTE DU MAIRE	2024	02	037
------------------------	------	----	-----

DEPARTEMENT :
AUDE.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Vu les articles L.1332-1 et suivants du Code la santé publique relatifs aux dispositions applicables aux piscines et baignades aménagées,

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Vu l'article R.610-5 du nouveau Code Pénal ;

Domaine : 3. Domaine et patrimoine

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de l'Aude ;

Sous domaine : 3-5 Gestion du domaine public

Vu l'arrêté 2017.06.0028 portant règlementation de l'accès et de l'usage du Parc St Bertrand,

OBJET :

Parc saint Bertrand :
PROLONGATION Fermeture temporaire zone bassin d'agrément.

Vu l'arrêté 2023-11-107 portant fermeture temporaire de la zone du bassin d'agrément ;

Vu l'arrêté 2023-12-109 portant prolongation de fermeture temporaire de la zone du bassin d'agrément ;

Vu l'arrêté 2024-01-019 portant prolongation de fermeture temporaire de la zone du bassin d'agrément ;

DATE

28/02/2024

Considérant que les travaux sur le bassin d'agrément et ses abords nécessite une durée supplémentaire ;

Certifié exécutoire par réception en Sous Préfecture le :

28 FEV. 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mercredi 28 février 2024 à 6H00 au vendredi 12 avril 2024 à 18H00, l'accès au bassin d'agrément et ses abords du Parc du St Bertrand est interdit.

ARTICLE 2 : L'interdiction d'accès au site sera matérialisée par l'installation d'un trait de rubalise.

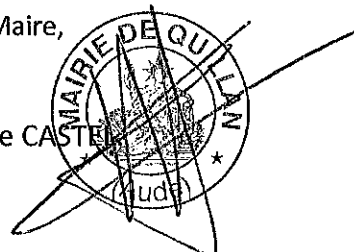
ARTICLE 3 : Toute infraction sera passible d'une amende.

ARTICLE 4 : M. Le Directeur Général des Services, M. Le Commandant de Gendarmerie Nationale et le Chef de la Police Municipale de Quillan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché

Fait à QUILLAN, le 28 février 2024.

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2024-02-037**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-02-28T10-27-47.00 (MI251282650)**Identifiant unique de l'acte :**011-200059418-20240228-2024-02-037-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Parc saint Bertrand : PROLONGATION Fermeture temporaire zone bassin d'agrément.**Date de décision :** Feb 28, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public**Identifiant unique de l'acte****antérieur :****Acte :** [2024 02 037.PDF](#)**Préparé**

Date 28/02/24 à 10:27

Par **JORDAN Edouard****Transmis**

Date 28/02/24 à 10:27

Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**

Date 28/02/24 à 10:33